

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

## Du 15 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

**Présents :** Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Jean-Marie BANCAREL, Gabrielle MAYMARD, Marie-Christine COLIN, Patrick BATTANDIER, Jérôme PASCAL, Arnaud VIALA, Georges CLUZEL

**Absents :**

**Excusés :** Edith GUCCINI, Achille AMET, Angélique ANDRIEU

**Secrétaire de séance :** Patrick BATTANDIER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 août 2021.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

La séance commence.

### 21 / 2021 Suppression d'un poste d'adjoint

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2, R.2121-4, L 2122-8 et L2122-14 ;

**Vu** le Code électoral, notamment son article L.270 ;

**Vu** la délibération n°11/2020 du 23 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoint au Maire ;

**Vu** l'arrêté municipal n°2020-22 portant délégation de fonctions et signatures au premier adjoint ;

**Vu** la lettre de démission de Monsieur Albert GAVEN enregistrée en mairie le 2 août 2021 ;

**Vu** l'acceptation de la démission de Monsieur Albert GAVEN par Madame la Préfète en date du 6 août 2021 ;

**Considérant** que Monsieur Albert GAVEN, premier adjoint au Maire, a reçu délégation de fonctions dans les domaines de l'urbanisme, de la gestion du personnel technique et la gestion des bâtiments communaux et espaces verts ;

**Considérant** la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer un poste d'adjoint et de répartir les fonctions qui étaient occupées par Monsieur GAVEN sur les autres élus du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** décide à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint.

## 22 / 2021 Modification du tableau du Conseil Municipal – élection des adjoints

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2, R.2121-4, L 2122-8 et L2122-14 ;

**Vu** le Code électoral, notamment son article L.270 ;

**Vu** la délibération n°21/2021 portant suppression d'un poste d'adjoint suite à démission d'un adjoint ;

**Considérant** la nécessité d'actualiser le tableau du Conseil Municipal ;

**Monsieur le Maire propose** au Conseil Municipal d'élire les 3 adjoints.

**Considérant** que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité Absolue : 6

Ont obtenu :

Madame Chantal CHASSAN : 10 voix (dix voix)

Monsieur Daniel JALBERT : 1 voix (une voix)

**Madame Chantal CHASSAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>ERE</sup> adjointe au maire.**

### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité Absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Daniel JALBERT : 11 voix (onze voix)

**Monsieur Daniel JALBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.**

### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité Absolue : 5

Ont obtenu :

Madame Marie-France SEILLIER : 9 voix (neuf voix)

**Madame Marie-France SEILLIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> adjointe au maire.**

### **23 / 2021 Achat d'un terrain à La Clau pour régularisation**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le réservoir d'eau potable de la Clau se trouve sur une parcelle privée appartenant à la famille GAL.

Cette famille, dans le cadre du règlement de la succession, propose à Monsieur le Maire de procéder au don envers la commune, d'une partie de la parcelle sur laquelle se trouve ce réservoir.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de procéder à cette régularisation.

La famille GAL donne gracieusement cette parcelle nouvellement cadastrée AY 216 d'une surface de 2a82ca à la commune. En contrepartie, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** l'acquisition de cette parcelle et remercie la famille GAL de ce don.

**Accepte** la prise en charge des frais de géomètre et de notaire relatifs à cette parcelle.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

### **Questions diverses**

- Point sur le cimetière du Roucous

Monsieur le Maire informe que le projet d'agrandissement du cimetière du Roucous et de son parking prend forme : Monsieur Fabrice FRAYSSINHET a rendu son étude. Une bande de parking de 8 places serait réalisable grâce à la cession d'une parcelle de terrain par Monsieur et Madame GAVALDA avant la vente de leur propriété. Le coût d'aménagement de ce parking est estimé à 28 573.20€ TTC.

Le terrain pour l'agrandissement du cimetière est quant à lui déjà acheté. Ne reste plus qu'à l'aménager (montant estimé par Monsieur FRAYSSINHET à 43 048€ TTC).

Monsieur le Maire préconise de prévoir ces montants pour le budget de l'année prochaine.

Monsieur BANCAREL prend la parole et rappelle qu'il y a déjà plusieurs années que sont prévus des travaux de réfection du toit de l'Eglise du Roucous et que ces travaux ont déjà des financements actés. Il lui semble plus urgent de réparer le toit de l'Eglise qui prend l'eau depuis plusieurs mois et dont le financement est déjà trouvé que de s'engager aussi rapidement dans des travaux qui n'ont pas encore fait l'objet de demandes de subventions.

Monsieur VIALA, en charge des finances approuve l'argumentaire de Monsieur BANCAREL et propose de prévoir au plus vite les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise du Roucous et de lancer sans plus attendre les montages de dossiers de demandes de subventions pour l'agrandissement du cimetière et son parking.

Le conseil municipal approuve cette solution.

- Point sur les travaux de réfection du toit de l'Eglise de Saint Amans du Ram

Monsieur CLUZEL informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise de Saint Amans du Ram prévus pour 2021 sont bel et bien terminés.

Il précise que les travaux initialement prévus et payés en 2018 ont également été achevés comme convenu.

Les factures sont payées, les subventions afférentes devraient être versées dans les prochains jours.

- Demande de la CUMA pour l'achat d'un terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CUMA de Vezins de Lévézou a émis le souhait d'acquérir un terrain pour y construire un hangar de 600m<sup>2</sup> pour le stockage du matériel. Le terrain idéal serait à côté du garage communal, d'une superficie de 2000 mètres carrés pour faciliter les manœuvres. Les responsables de la CUMA souhaitent l'agrémenter de panneaux photovoltaïques.

Tous les membres du Conseil sont favorables à la vente d'une parcelle de 2000m<sup>2</sup> à côté du garage communal ; le terrain étant déjà viabilisé et accessible.

Reste la question de la faisabilité des panneaux photovoltaïques du fait de la nécessité de l'avis des Bâtiments de France de part sa proximité avec le château ainsi que la question du prix de vente.

Monsieur le Maire s'engage à contacter les services d'Aveyron Ingénierie pour connaître la faisabilité du projet des panneaux photovoltaïques.

- Problème de couverture réseau mobile

Plusieurs élus soulignent le problème de mauvaise couverture réseau mobile dans le secteur depuis plusieurs semaines. Les 2 relais installés en juin pour permettre une meilleure couverture ne fonctionneraient qu'occasionnellement et engendreraient même des perturbations là où il n'y en avait pas avant.

Monsieur VIALA informe le conseil municipal qu'il a déjà programmé en tant que Président du Département, une rencontre sur site avec les opérateurs afin de leur faire constater les problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.